

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 29 MARS 2010

Séance ordinaire du Conseil Municipal du lundi 29 mars 2010 à 20 H, en la salle de la Mairie de Wittisheim, après convocation d'usage légale et mesures de publicité prévues par le Code général des collectivités territoriales en date du 24 mars 2010.

La séance est ouverte par M. le Maire, André KRETZ, qui salue les membres présents pour cette réunion ;

Huguette BARONDEAU, Jean-Marie BECK, Justin FAHRNER, Jean-Blaise FEIST, Martine FRANTZ, Geneviève GROSSHENY, Rachel GRUSSENMEYER, Dominique HEILIGENSTEIN, Christophe KNOBLOCH, Jeannot LOOS, Eric MEMHELD, Joseph MEMHELD, Michaël MULLER, Laurent RINGEISEN, Christian SCHAUNER, Edith SCHWAB, Gilbert SEYLLER et Jean-Michel STIRMEL.

Secrétaire de séance : Geneviève GROSSHENY

Assistants délégués au secrétariat : Emilie SCHUTZ, Christiane FRANTZ, Frédérique THIETRY et Sandra MEMHELD

### **Ordre du jour**

1. Approbation et signature du PV du 1<sup>er</sup> février 2010
2. Rapport de la Commission des Finances du 15 mars 2010
  - Point 1 : Subvention aux associations locales
  - Point 2 : Demande de subvention des associations caritatives
  - Point 3 : Subvention à la SPA
  - Point 4 : Budget 2010 de l'école primaire
  - Point 5 : Achat d'un radar/indicateur-afficheur de vitesse
  - Point 6 : Emprunt pour le lotissement de la Gare – 4<sup>ème</sup> tranche
  - Point 7 : Emprunts communaux
  - Point 8 : Les investissements en cours
  - Point 9 : Devis divers
3. Comptes administratifs 2009 et Budgets Primitifs 2010
  - a. Approbation des comptes administratifs 2009
  - b. Affectation du résultat 2009
  - c. Approbation des comptes de gestion
  - d. Vote du taux des 3 taxes ménages et du montant compensatoire au titre de la Taxe Professionnelle
  - e. Approbation des Budgets Primitifs 2010

4. Mise en place d'une plate forme multi activités
5. Mise en place d'une signalétique à la Zone Artisanale
6. Achat d'un ordinateur
7. Rétrocession de la voirie Lotissement du Vieux Chêne
8. Procès verbal d'arpentage de la rue de la Gare
9. Avenant Place de retournement Rue des Seigneurs
10. Groupement de commandes pour la réalisation du diagnostic énergétique des bâtiments publics
11. Mise en place d'une plate forme de télétransmission des actes au contrôle de légalité
12. Maisons Fleuries 2010
13. Convention avec Sélestat Dépannage
14. Divers
  - a. Droit de préemption
  - b. Droit à la résolution de la vente
  - c. Jardin communal
  - d. Manifestations organisées par la commune
  - e. Embauches de CAE
  - f. Premier anniversaire du jumelage avec Rheinhausen – 8 mai 2010
  - g. Prochaine séance du Conseil Municipal

## 1. Adoption du procès verbal de la séance du 1<sup>er</sup> février 2010

Le Maire rappelle les points essentiels traités lors de la séance du 1<sup>er</sup> février 2010. Aucun commentaire ni remarque n'ayant été formulé à l'issue de la transmission du Procès Verbal, celui-ci est approuvé à l'unanimité des membres présents.

## 2. Rapport de la Commission Finances du 15 mars 2010

### Point 1 : Subvention aux associations locales

Les associations de Wittisheim ont remis les documents nécessaires à l'obtention de la subvention de fonctionnement.

Il est proposé de verser à chaque association une subvention calculée comme suit :

- 80 € de part fixe + 5 € par membre de moins de 16 ans + 2 € pour les autres membres.

Associations	Moins de 16 ans	S/Total	Plus 16 ans	S/Total	Part fixe	TOTAL
Arboriculteurs et bouilleurs de cru	0	- €	51	<b>102 €</b>	80 €	<b>182 €</b>
AAPPMA	1	<b>5 €</b>	17	<b>34 €</b>	80 €	<b>119 €</b>
AGF	0	- €	105	<b>210 €</b>	80 €	<b>290 €</b>
Amicale Pompiers	6	<b>30 €</b>	22	<b>44 €</b>	80 €	<b>154 €</b>
Chorale Ste Cécile	0	- €	31	<b>62 €</b>	80 €	<b>142 €</b>
Donneurs de sang	0	- €	143	<b>286 €</b>	80 €	<b>366 €</b>
FCW	60	<b>300 €</b>	69	<b>138 €</b>	80 €	<b>518 €</b>
Musique Espérance	5	<b>25 €</b>	18	<b>36 €</b>	80 €	<b>141 €</b>
Vies et Nature	7	<b>35 €</b>	54	<b>108 €</b>	80 €	<b>223 €</b>
Volley Club	0	- €	25	<b>50 €</b>	80 €	<b>130 €</b>
Pétanque Club	2	<b>10 €</b>	70	<b>140 €</b>	80 €	<b>230 €</b>
						<b>2 495 €</b>

- **Demande de subvention de l'amicale des Sapeurs Pompiers**

D'autre part, comme chaque année, l'amicale des Sapeurs Pompiers sollicite plusieurs subventions au titre de l'année 2010 :

- Cotisation à la Fédération Nationale :	140,00 €
- Prise en charge de la cotisation à l'Union Départementale	210,00 €
- Prise en charge de la moitié de l'assurance (RC/DI)	170,62 €
- Abonnement au journal de la fédération	30,00 €
- Assurance Groupama Protection membres du CA de l'Amicale	<u>25,00 €</u>
<b>TOTAL</b>	<b>575,62 €</b>

Les membres du Conseil valident les subventions présentées ci-dessus.

- **Demande de subvention de l'AAPPMA de Wittisheim**

Dans le cadre du concours de pêche spécial « jeunes » qui aura lieu le samedi 26 juin 2010, l'association sollicite une subvention de 650 € (460 € les années précédentes). La somme demandée étant nettement supérieure à ce qui était versé les années précédentes, il est proposé de verser la somme de 550 € pour 2010. Cette subvention pourra être augmentée l'année prochaine sur présentation par l'AAPPMA d'un bilan financier de la manifestation.  
Adopté.

- **Demande de subvention des Craquettes du Ried**

L'association de badminton les Craquettes du Ried sollicite une participation financière de la commune pour l'achat de nouveaux poteaux et filets répondant aux normes imposées par la fédération. Après débat, le Conseil Municipal décide de surseoir ce point, afin de savoir si cette participation sera versée sous forme de subvention ou si la commune financera une partie de cet achat sous la forme d'un investissement.

### Point 2 : Demande de subvention des Associations caritatives

Les associations suivantes ont fait une demande de subvention auprès de la Commune :

- Ecole Alsacienne de Chiens Guides d'Aveugles
- Association des Paralysés de France
- AIDES à STRASBOURG
- Les restaurants du cœur
- Le secours populaire
- ARAHM – Aide aux handicapés moteurs
- Association Saint Vincent de Paul
- Médecins Sans Frontières

Comme en 2008 et 2009, un maximum de 12 demandes de subvention aux associations caritatives seront recevables dans l'année. Il est proposé de verser à chacune une subvention de 15 €.

Adopté.

### Point 3 : Subvention à la SPA

La Commune a passé une convention avec la Société Protectrice des Animaux pour permettre l'accueil des chiens errants et bénéficier d'autres types de prestations. Le montant de la convention se calculait de la manière suivante : 0,23 € par habitant, multiplié par le nombre d'habitants au recensement de 2006 soit :  $1923 \times 0,23 \text{ €} = 442,29\text{€}$ .

Une nouvelle convention a été signée entre la Commune et la SPA, suite à la construction du nouveau refuge à Ebersheim et le montant de la nouvelle convention se calcule comme suit : 0,90 € par habitant, multiplié par le nombre d'habitants au recensement de 2010 soit :  $1988 \times 0,90 \text{ €} = 1\,789,20 \text{ €}$ .

La somme de 1 789, 20 € sera versée pour l'année 2010 à la SPA.

Il est proposé de reconduire tacitement cette délibération pour ne pas avoir à redélibérer tous les ans. Le montant de la subvention évoluera avec le nombre d'habitants.

Adopté.

#### Point 4 : Budget 2010 de l'école primaire

- **Crédits de fonctionnement**

L'école élémentaire bénéficie d'un crédit de fonctionnement de 6 000 € pour faire face aux dépenses courantes de l'année et l'école maternelle de 4 500 €.

- **Financement du transport des sorties scolaires**

Déplacements piscine et cinéma pour 4 500€

- **Investissement**

Chaque année dans le cadre du renouvellement du mobilier scolaire, une ligne de 5 000 € est inscrite au budget.

Les membres du Conseil Municipal adoptent ce point à l'unanimité.

#### Point 5 : Achat d'un radar mobile/ indicateur-afficheur de vitesse

Il est proposé d'approuver l'achat d'un radar mobile/ indicateur-afficheur de vitesse, avec fonction enregistreur, logiciel fourni, dimensions 61x75, format portrait, taille des caractères 30 cm avec le texte « Vous roulez » en blanc sur fond noir, le contour du panneau sera hachuré noir et rouge. Il est livré avec un kit de fixations variables pour mât d'éclairage public, avec batteries et chargeur et une batterie supplémentaire.

Cet achat sera fait auprès de la société ALMS TECHNOLOGIES (78960 VOISINS LE BRETONNEUX) pour un montant de 2 450 € HT soit 2 930, 20 € TTC.

Adopté.

#### Point 6 : Emprunt pour le lotissement de la Gare 4<sup>ème</sup> tranche

Dans le cadre du financement de la 4<sup>ème</sup> tranche du lotissement, quatre devis ont été sollicités auprès de banques diverses : Crédit Agricole, Caisse d'Épargne, Crédit Mutuel et Dexia.

Il a été demandé une offre pour un emprunt in fine d'un montant de 750 000 € en crédit relais sur 5 ans. Le remboursement du capital se fera en fonction de la vente des terrains et le remboursement des intérêts, une fois par an.

Jean-Marie BECK présente les différentes propositions et les explique. Il se retire. En son absence, les membres du Conseil débattent de ce point et proposent de retenir l'offre du Crédit Mutuel en taux variable indice Euribor 3M.

#### Point 7 : Emprunts communaux

Dans les propositions d'investissements pour l'année 2010, la somme de 82 000 € a été inscrite pour le remboursement du capital des emprunts. En effet, puisque la commune dispose des crédits nécessaires, il est proposé de solder en 2010 les emprunts restants.

Adopté.

#### Point 8 : Les investissements en cours

Le tableau ci-après reprend les reports d'investissements de l'exercice 2009 avec les nouvelles propositions du Maire :

Opération	Article	Chap.	Libellé	Report	Proposition Complémentaire
<b>Matériel incendie - poteaux</b>					
54	21568	21	Matériel incendie	-----	10 000 €
<b>Immobilisations</b>					
21	2188	21	Autres immobilisations corporelles	-----	10 000 €
<b>Mairie</b>					
220	205	20	Concess. & droits, logiciel	6 000 €	-----
220	21311	21	Hôtel de Ville	24 000 €	-----
220	2183	21	Matériel de bureau et matériel informatique	2 000 €	3 000 €
220	2184	21	Mobilier	1 300 €	1 200 €
<b>Local Multi associatif</b>					
222	2135	21	Install. Générale, Agenc.	3 000 €	-----
<b>Bâtiments communaux</b>					
50	231318	23	Tribune	11 000 €	----- €
<b>Cimetière</b>					
51	2128	21	Autres agencements	1 900 €	3 100 €
<b>Développement urbain - voirie</b>					
641	21281	21	Sentier botanique	3 000 €	-----
<b>Aménagement urbain</b>					
650	2121	21	Plantations d'arbres et arbustes	-----	7 000,00 €
650	2188	21	Autres immo corporelles.	-----	6 200,00 €
<b>Forêts communales</b>					
783	2117	21	Bois et forêts	5 000 €	-----
<b>Plan d'eau</b>					
784	2128	21	Autres agencements	2 500€	2 500 €
<b>Viabilisation de terrains Rue de la Forêt</b>					
656	2128	21	Autres agencements et aménagements	12 000 €	-----
<b>Aménagement Place de l'Eglise</b>					
657	2031	20	Frais d'études	5 000 €	-----
657	2033	20	Frais insertion	1 000 €	-----
<b>Travaux de sécurité rue de Sundhouse/ Rue de Hilsenheim</b>					
658	2313	23	Constructions	48 000 €	22 000 €
<b>Aménagement d'un local pour presse à huile</b>					

Opération	Article	Chap.	Libellé	Report	Proposition Complémentaire
660	2313	23	Constructions	4 000 €	28 000 €
<b>Aire de remplissage des agriculteurs</b>					
661	2313	23	Constructions	3 000,00 €	22 000 €
<b>Place de retournement Rue des Seigneurs</b>					
662	2313	23	Constructions	40 000 €	-----
<b>Construction d'un bâtiment périscolaire</b>					
655	2031	20	Frais d'études	-----	10 000 €
655	2313	23	Construction	-----	10 000 €
<b>Pose de macadam sur chemins ruraux (AF et commune)</b>					
663	2151	21	Réseaux de voirie	-----	52 000 €
<b>Réaménagement de voiries</b>					
664	2151	21	Réseaux de voirie	-----	15 000 €
<b>Travaux ancien bâtiment Poste</b>					
665	2313	23	Constructions	-----	9 000 €
<b>Construction d'un City Stade</b>					
666	2128	21	Autres agencements et aménagements	-----	16 000 €
666	218	21	Autres immobilisations corporelles	-----	48 000 €
<b>Construction d'une plate forme de compostage</b>					
667	2313	23	Constructions	-----	10 000 €
<b>Travaux salle polyvalente</b>					
668	21731	21	Bâtiments publics	-----	20 000 €
<b>Travaux Eglise/Presbytère</b>					
669	21318	21	Autres bâtiments publics	-----	4 000 €
<b>Investissements école</b>					
670	2183	21	Matériel informatique	-----	2 500 €
670	2184	21	Mobilier	-----	2 500 €
670	2313	23	Constructions	-----	5 000 €
<b>Locaux FCW /Pétanque</b>					
671	2128	21	Autres agencements et aménagements	-----	23 000 €
<b>Réaménagement des décharges communales</b>					
659	2128	21	Autres agencements et aménagements	-----	55 000€
<b>Emprunts et dettes assimilés</b>					

Opération	Article	Chap.	Libellé	Report	Proposition Complémentaire
1641	16	16	Capital à rembourser	-----	82 000 €
<b>Dépenses imprévues</b>					
20	20		Dép. Imprévues. (section investissement)	-----	7 887,01 €

## Point 9 : Devis divers

### **1. Travaux électriques divers – bâtiments communaux**

Divers travaux électriques de mise aux normes sont nécessaires dans certains bâtiments communaux. Il est proposé de confier les travaux suivants à l'entreprise HERBRECH de Sélestat :

- salle polyvalente suite aux observations faites après le passage de la Commission d'Arrondissement pour la Sécurité et l'Accessibilité (CASA), pour un montant de 3 023,50 € HT soit 3 616,11 € TTC. (OP 668, C/21731)
- mairie pour le déplacement de la baie informatique pour un montant de 220 € HT soit 263,12 € TTC (OP 220, C/21311)
- ancien bâtiment Poste pour des mises aux normes avant occupation des lieux par la Providence pour un montant de 4 827 € HT soit 5 773,09 € TTC. (OP 665, C/2313)

La Commission propose d'adopter ce point.

### **2. Plantation d'arbres**

Il est proposé de planter trois arbres au plan d'eau (bouleau, saule pleureur et peuplier) pour remplacer les arbres tombés lors de l'orage de juillet 2009. Ces travaux seront confiés à la société ISS Espaces Verts de Holtzheim pour un montant de 1 279,59 € HT soit 1 530,38 € TTC. (OP 650, C/2121).

D'autre part, il est proposé d'approuver la plantation par la même société de cinq arbres rue de Muttersholtz en remplacement des anciens (trop volumineux et malades) pour un montant de 3 895 € HT soit 4 658,42 € TTC.

Adopté.

### **3. Remplacement poteau incendie Rue de Baldenheim**

Le poteau d'incendie de la rue de Baldenheim sera remplacé par l'entreprise STRADA de Sundhouse pour un montant de 2 250 € HT soit 2 691 € TTC. (OP 54, C/21568)

Adopté.

### **3. Comptes administratifs 2009 et Budgets primitifs 2010**

*Une présentation détaillée des dépenses de fonctionnement inscrites au Compte Administratif 2009 et au Budget Primitif 2010 a été faite sur diaporama et présentée lors de la séance du Conseil Municipal.*



## a. Approbation des comptes administratifs 2009

### Compte administratif - Commune

#### **I. Fonctionnement**

Recettes :	1 146 219,35 €
Dépenses :	877 714,16 €
<u>Excédent de fonctionnement 2008 (c/002):</u>	429 189,48 €
Excédent de fonctionnement 2009 :	697 694,67 €

#### **II Investissement**

Recettes :	1 091 358,81 €
Dépenses :	677 189,10 €
<u>Déficit d'investissement 2008 (c/001) :</u>	662 411,37 €
Déficit d'investissement 2009 :	248 241,66 €

**Excédent de l'année 2009 : 449 453,01 €**

### Compte administratif - Lotissement 4<sup>ème</sup> tranche

#### **I. Fonctionnement**

Recettes :	9 738,45 €
Dépenses :	9 738,45 €
<u>Excédent de fonctionnement 2008 (c/002):</u>	0,00 €
Déficit de fonctionnement 2009 :	0,00 €

#### **II Investissement**

Recettes :	9 800,00 €
Dépenses :	9 738,45 €
<u>Déficit d'investissement 2008 (c/001) :</u>	155,96 €
Déficit d'investissement 2009 :	94,41 €

**Déficit de l'année 2009 : 94,41 €**

## b. Affectation du résultat 2009

### **Résultat - Commune**

Vu le Compte administratif 2009, il est proposé :

- d'inscrire au compte 002 – Résultat de fonctionnement reporté, la somme de 449 453,01 €
  - d'inscrire au compte 001 – Déficit d'investissement reporté, la somme de 248 241,66 €
  - d'inscrire au compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé, la somme de 248 241,66€
- Adopté à l'unanimité.

### **Résultat – Lotissement 4<sup>ème</sup> tranche**

Vu le Compte administratif 2009, il est proposé :

- d'inscrire au compte 001 – Déficit d'investissement reporté, la somme de 94,41 €
- Adopté à l'unanimité.

### c. Approbation des comptes de gestion

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2009 pour la commune et le lotissement de la Gare 4<sup>ème</sup> tranche,

Après s'être assuré que le Percepteur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan des exercices 2008, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 31 décembre 2009 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2) Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

### **DECLARE, à l'unanimité**

que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2009 par le Percepteur, visés et certifiés conforme par l'Ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **d. Vote du taux des 3 taxes ménages et du montant compensatoire au titre de la Taxe Professionnelle**

Il est proposé de reconduire les taux appliqués en 2009 pour les taxes d'habitation, foncier bâti et foncier non bâti, d'après le tableau exposé :

	Base d'imposition 2009	Taux 2009 en %	Bases 2010 prévisionnelles estimées	Taux proposés en 2010	Produits attendus estimés en 2010
Taxe d'habitation	1 636 333	7,30	1 681 000	7,30	122 713
Taxe foncière	1 297 873	9,98	1 384 000	9,98	138 123
Taxe foncière non bâti	50 093	43,32	50 600	43,32	21 920
Compensation relais (ancienne Taxe professionnelle)		10,80 (ancien taux TP)		10,80 (taux relais 2010)	101 655
<b>PRODUIT FISCAL 2010 ESTIME</b>				<b>384 411 €</b>	

Adopté à l'unanimité.

## **e. Approbation des Budgets Primitifs 2010**

### **Budget primitif 2010 - Commune**

#### **I. Fonctionnement**

Recettes et dépenses de fonctionnement : 1 353 477,01 €

#### **II Investissement**

Recettes et dépenses : 1 207 828,67 €

Total des recettes et dépenses : 2 561 305,68 €

Adopté.

### **Budget primitif 2010 – Lotissement 4<sup>ème</sup> tranche**

#### **I. Fonctionnement**

Recettes et dépenses de fonctionnement : 750 000 €

#### **II Investissement**

Recettes et dépenses : 750 094,41 €

Total des recettes et dépenses : 1 500 094,41 €

Adopté.

### **4. Mise en place d'une plate forme multi activités**

#### **a. Emplacement**

Après avoir pris avis auprès des éventuels utilisateurs, les jeunes de la commune et la direction de l'école, il est proposé de placer la plate forme multi activités à la place de l'un des courts de tennis, le court ouest.

#### **b. Aménagement du terrain**

Le terrain de tennis ouest étant quelque peu endommagé, il est proposé de faire boucher les fissures et de faire aménager l'accès à la plate forme par l'entreprise STRADA de Sundhouse pour un montant de 2 949,50 € HT soit 3 527,60 € TTC.

#### **c. Construction**

La société HUSSON, précédemment retenue pour la mise en place de la plate forme a refait son chiffrage en ajoutant le gazon synthétique. Il est proposé aux membres du Conseil d'approuver ce nouveau chiffrage d'un montant de 49 348,70 € HT soit 59 021,05 € TTC.

Les membres du Conseil adoptent ce point à l'unanimité.

### **5. Mise en place d'une signalétique à la Zone Artisanale**

Il est proposé de mettre en place une signalétique à l'entrée de la Zone Artisanale, il s'agit de deux mats avec des lattes indiquant les noms des entreprises de la Zone Artisanale. Il est proposé d'approuver l'achat de cet ensemble auprès de la société ADEQUAT de Valence pour un montant de 961,56 € HT soit 1 150,03 € TTC (OP 21, C/2188).

Adopté.

Ce panneau se situera dans la rue du Pont, une rue aujourd'hui non connue car il n'y a pas d'habitants. Dans le cadre du 1<sup>er</sup> anniversaire du jumelage avec Rheinhausen, il est proposé de débaptiser la rue du Pont et la renommer en « Rue de Rheinhausen ».

Adopté.

## **6. Achat d'un ordinateur**

Il est proposé d'approuver l'achat d'un nouveau PC pour les services administratifs en remplacement d'un PC actuel qui du fait de son ancienneté et du nombre important de données stockées est ralenti. Ce nouveau PC sera fourni par la société MIDWAY d'OSTWALD pour un montant de 1 239,11 € HT soit 1 482,00 TTC. Les données contenues sur le PC actuel et les logiciels seront transférés vers le nouveau, qui sera équipé de Microsoft Office 2007.

Adopté.

## **7. Rétrocession de la voirie Lotissement du Vieux Chêne**

Il est proposé aux membres du Conseil d'approuver la rétrocession de la voirie définitive du lotissement du Vieux Chêne, rue de Hilsenheim, à la fin des travaux et le transfert de l'éclairage public.

Adopté.

## **8. Procès verbal d'arpentage de la rue de la Gare**

Le cabinet SCHALLER-ROTH-SIMLER a réalisé un plan d'arpentage de la rue de la Gare afin de procéder à son intégration à la voirie publique. Il est proposé d'approuver ce plan d'arpentage qui a été transmis aux services du cadastre pour inscription des changements au Livre Foncier. Adopté.

Concernant les travaux de viabilisation, il est proposé :

- de retenir le bureau Véritas pour la mission de maîtrise d'œuvre du lotissement de la Gare 4 pour un montant de 1575 € HT soit 1 883,70 € TTC
- d'approuver la mise en place d'un poteau d'incendie et la fourniture et pose d'un regard en béton de diamètre 1200 sur combi Té y compris tampon en fonte, au lotissement et plus précisément à l'intersection de la rue du Ruisseau, par l'entreprise Muller THA, titulaire du lot 2, pour un montant de 3 189 € HT soit 3 814,04 € TTC.

Adopté.

## **9. Avenant Place de retournement Rue des Seigneurs**

Il est proposé d'autoriser le Maire à signer l'avenant avec l'entreprise STRADA qui fera des travaux supplémentaires de bordures et de pose de macadam, sur une surface plus importante que celle initialement prévue. Ces travaux sont estimés à 5 000 €.

D'autre part, le géomètre Schaller-Roth-Simler a également été sollicité pour recherche de bornes pour la délimitation de la voirie. Pour ce dernier point, la facturation s'effectuera au temps passé.

Adopté.

## **10. Groupement de commande pour la réalisation du diagnostic énergétique des bâtiments publics**

La Communauté de Communes de Marckolsheim et Environs et la Communauté de Communes du Grand Ried ont décidé de mener conjointement une opération de diagnostic énergétique des bâtiments publics. Cette action a pour but d'inciter les maîtres d'ouvrages et gestionnaires de bâtiments publics à s'engager plus fortement sur la voie de l'utilisation rationnelle de l'énergie et sur celle des énergies renouvelables.

Pour faciliter la conduite de cette opération et dans un intérêt économique et financier, il est proposé de constituer un groupement de commandes pour la dévolution de cette étude diagnostic énergétique des bâtiments intercommunaux et municipaux appartenant aux collectivités membres du groupement de commande.

La CCME serait désignée comme le coordonnateur-mandataire de ce groupement en charge d'engager la consultation, de procéder au paiement des missions et à l'encaissement des subventions. Au terme de la prestation, la CCME adressera à chaque membre le titre de paiement du montant de la charge résiduelle en intégrant l'ensemble des frais relatifs au marché et des subventions perçues.

L'ensemble du partenariat sera formalisé par la signature d'une convention multipartite dont un exemple figure ci-joint.

Il est demandé en conséquence au Conseil Municipal :

- d'approuver la constitution d'un groupement de commandes où la CCME assurerait la fonction de coordonnateur-mandataire,
- d'autoriser le Maire à signer la convention relative au fonctionnement du groupement de commandes,
- d'autoriser le Président de la CCME à engager les procédures de consultation conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics,
- d'autoriser le Président de la CCME à signer tous les actes, documents, autres conventions et marchés s'y rapportant.

Le club house du FCW, la salle polyvalente et la maison forestière ont été inscrits pour ce diagnostic.

Adopté.

### **11. Mise en place d'une plate forme de télétransmission des actes au contrôle de légalité**

Vu la Loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie Réglementaire du code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2131-1, L3131-1 et L4141-1 ;

Considérant la délibération en date du 16 mars 2009 donnant mandat au Centre de Gestion de la F.P.T. du Bas-Rhin pour procéder à la consultation d'un tiers de télétransmission pour la transmission des actes au contrôle de légalité par voie dématérialisée ;

Considérant que la commune souhaite s'engager dans la dématérialisation de la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité à la préfecture,

Considérant que après une consultation dans le cadre du Code des Marchés Publics le Centre de Gestion du Bas-Rhin a retenu CDC-FAST pour être le tiers de télétransmission ;

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **Décide** de procéder à la télétransmission des actes au contrôle de légalité ;

- **Donne son accord** pour que le Maire signe le contrat d'adhésion aux Services CDC-FAST pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité;
- **AUTORISE** le Maire à signer électroniquement les actes télétransmis ;
- **Donne son accord** pour que le Maire signe le contrat d'adhésion aux Services CDC-FAST pour le module d'archivage en ligne;
- **Donne son accord** pour que le Maire signe la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la Préfecture du Bas-Rhin, représentant l'Etat à cet effet ;
- **Donne son accord** pour que le Maire signe le contrat de souscription entre la Commune et Chambersign (prestataire de service de certificat électronique) ;

Adopté.

## **12. Maisons Fleuries**

Le jury a examiné les réalisations le vendredi 31 juillet 2009. Il est proposé au Conseil Municipal de reconduire les prix alloués en 2009, soit :

- 25 € pour la 1<sup>ère</sup> catégorie
- 15 € pour la 2<sup>ème</sup> catégorie
- 12 € pour la 3<sup>ème</sup> catégorie
- 8 € pour la 4<sup>ème</sup> catégorie

57 maisons ont été retenues dans la 1<sup>ère</sup> catégorie (comprend la note de 19)  
 65 maisons ont été retenues dans la 2<sup>ème</sup> catégorie (comprend les notes de 17,5-18-18,5)  
 88 maisons ont été retenues dans la 3<sup>ème</sup> catégorie (comprend les notes de 16-16,5-17)  
 83 maisons ont été retenues dans la 4<sup>ème</sup> catégorie (comprend les notes 15-15,5)  
 72 maisons ont été retenues dans la 5<sup>ème</sup> catégorie (comprend les notes inférieures à 15)

Soit 365 maisons notées et 290 maisons primées

La cérémonie de remise des prix aura lieu le jeudi 15 avril 2010 à 20 heures à la salle polyvalente. Comme chaque année, une tombola gratuite sera organisée.

## **13. Convention avec Sélestat Dépannage**

Il est proposé de mettre en place une convention avec l'entreprise SELESTAT DEPANNAGE pour l'enlèvement et le gardiennage des véhicules automobiles placés en fourrière. L'entreprise assurera à l'enlèvement et le gardiennage des véhicules faisant l'objet d'une infraction au code de la route constatée par un agent verbalisateur et justifiant la mise en fourrière. Cet enlèvement se fera sur demande du Maire ou de son représentant qualifié ou de l'autorité de police.

L'entreprise SELÉSTAT DÉPANNAGE s'engage à procéder à l'enlèvement des véhicules sur simple demande dans un délai maximal de 48 heures, et d'assurer le gardiennage des véhicules jusqu'à leur restitution au propriétaire, leur vente par le service des domaines ou leur destruction au terme des délais légaux,

En cas de restitution des véhicules : l'autorisation de sortie définitive de la fourrière est donnée au propriétaire du véhicule ou à son conducteur lorsque l'autorité qui a prescrit la mise en fourrière prend la décision de mainlevée à cette fin, en s'étant assurée en préalable du paiement à SELESTAT DÉPANNAGE des frais inhérents à l'enlèvement et au gardiennage par le propriétaires du véhicule ;

Le gardien de la fourrière restitue le véhicule à son propriétaire ou à son conducteur dès que ce dernier

- produit l'autorisation définitive de sortie de fourrière;
- s'est acquitté des frais de mise en fourrière, d'enlèvement, garde et d'expertise dans le cas où ces derniers sont à la charge du propriétaire. Ces frais sont arrêtés à la date de reprise du véhicule.

En cas d'abandon de véhicules : sont réputés abandonnée les véhicules laissés en fourrière à l'expiration d'un délai de 45 jours à compter de la mise en demeure faite au propriétaire d'avoir à retirer son véhicule. Le véhicule sera expertisé passé ce délai, si sa valeur est estimée inférieure à 765 €, il sera détruit, si il est estimé à plus de 765 €, il sera remis au service des domaines pour vente.

Les véhicules réputés abandonnés sont remis au service des domaines en vue de leur aliénation dès lors que la mainlevée de la mise en fourrière a été prononcée en vue de cette aliénation.

Les frais d'enlèvement et de gardiennage seront mis à la charge de la commune lorsque le véhicule n'est pas récupéré par son propriétaire, SELESTAT DÉPANNAGE pourra dans ce cas mettre à la charge de la commune les frais d'enlèvement et de gardiennage selon le barème suivant ;

- forfait enlèvement 91 euros TTC
- gardiennage les 15 premiers jours : 2,30 euros TTC
- gardiennage à partir du 16<sup>ème</sup> jour: 2 euros TTC
- Frais d'expertise : 61 euros TTC

Ces tarifs sont valables pour des voitures particulières, lorsque l'enlèvement est effectué aux heures ouvrables.

Adopté.

## **14. Divers**

### **a. Droit de préemption**

La Commune n'a pas fait valoir le droit de préemption lors de la transaction suivante :

- De conjoints Bourdet à la SCI Domaine St-Charles (M. Seyller), pour l'habitation située section 4, parcelle 49, 4 rue du Ried et d'une superficie de 2 391m<sup>2</sup>.

### **b. Droit à la résolution de la vente**

Le bien situé section 30, parcelles 352/174 « Beim Bindernheimer Straessel » d'une surface de 5,36 ares est grevé au profit de la commune d'un droit à la résolution de la vente inscrit le 19 novembre 1997, conformément à l'acte de vente du 30 octobre 1997. Il est proposé de procéder à la radiation ce droit.

Adopté.

### **c. Jardin Communal**

Il convient de faire le changement au niveau du jardin communal n° 6 donné en bail à Yildiz DEMIR. Nermin SAHIN née DEMIR, demande le transfert du bail. A adopter.

#### **d. Manifestations organisées par la commune**

Pour chaque manifestation organisée par la commune, il sera demandé à chaque association locale de fournir deux bénévoles au minimum pour participer à l'événement (préparation, rangement, service repas, boissons...).

#### **e. Embauche de CAE**

Un agent sera recruté dans le cadre d'un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) à partir du 1<sup>er</sup> avril 2010 pour palier aux besoins en personnel supplémentaire cet été au service technique. D'autre part, il est proposé de créer un second poste de CAE et de recruter un agent à partir du 1<sup>er</sup> mai 2010 dans le cadre de ce même type de contrat en raison des absences récurrentes pour maladie de l'agent actuellement en Contrat d'Avenir. Le nombre de contrats aidés à la commune sera porté à trois. Adopté.

#### **f. Premier anniversaire du jumelage avec Rheinhausen – 8 mai 2010**

Le 8 mai 2010 aura lieu le 1<sup>er</sup> anniversaire du jumelage Wittisheim / Rheinhausen. Le programme de la soirée (non définitif) est le suivant :

- 17 h 30 : inauguration de la Rue de Rheinhausen
- 18 h 00 : Messe
- 19 h 00 : Dépôt de gerbe devant le Monument aux Morts
- 20 h 00 : repas à la salle polyvalente

Le repas se composera d'un plat unique (baeckeoffe) et d'un dessert. Boissons en sus.

#### **g. Prochaine séance du Conseil Municipal**

La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le lundi 3 mai 2010 à 20 heures.

**L'ordre du jour étant épuisé, plus aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 20 heures 30.**

La Secrétaire de séance,  
Geneviève GROSSHENY.

Le Maire,  
André KRETZ.